



ASSISES DU LOGEMENT

Le 2 avril 2025 se tenaient au siège de la CGT les Assises du logement. Elles ont permis de dresser le bilan de la situation du logement en France. Indecosa-CGT participait au groupe de travail.

Des mobilisations d'un nouveau type voient le jour, comme celle intervenue en 2024 à l'Inrae contre la réintroduction des néonicotinoïdes réautorisés malgré les alertes du monde scientifique sur leur dangerosité pour les abeilles.

LA SCIENCE SE REBIFFE

L'argument scientifique envahit tous les univers de nos consommations. Pour dire le vrai ou le détourner, favoriser des choix vertueux ou vanter les vertus imaginaires de tel ou tel produit. En jeu, souvent, notre santé ou un futur respirable pour la planète. Pèserait ainsi sur nos épaules rien moins que l'avenir de l'humanité. La science dont la mission est d'élaborer la connaissance, s'exerce dans un contexte délétère, celui d'une recherche française exsangue prise en otage par les lobbys du privé.

Le 2 avril 2025, dans le patio du complexe de la CGT à Montreuil, se sont tenues les Assises du logement organisées par la CGT et pilotées par Nathalie Bazire, en charge de la commission aménagement du territoire et services enjeux économiques des politiques publiques (ATESEE-PP), pour laquelle Indecosa-CGT participe au groupe de travail et qui avaient pour but de mettre en avant la situation du logement en France.



Assises du logement

UN DEVOIR DE SOLIDARITÉ POUR LA NATION

En plus d'identifier les leviers d'action pour développer l'accès à un logement abordable et décent, elles ont été l'occasion de faire le point sur les droits des salarié(es) et d'explorer les moyens d'agir dans les entreprises.

Car la crise qui touche le logement, premier poste de dépense des ménages en France, fragilise la sécurité économique et sociale de millions de travailleur·ses et de leurs familles.

Le mal-logement et le déficit de l'offre en logements sociaux qui touchent des millions de Français(es), impactent directement l'accès à l'emploi, notamment dans les zones tendues où le coût ou l'absence de logements abordables deviennent un frein à la mobilité et à l'embauche.

En 2023, les dépenses liées au logement représentaient 21,7 % du PIB, soit 612 milliards d'euros. Impact sur les salarié(es) : 19 % des employeurs signalent des refus d'emploi liés aux problèmes de logement. 61% des salarié(es) non-proprétaires aspirent à devenir propriétaires, mais 86 % jugent cet objectif de plus en plus inaccessible.

Le choix d'un service public de l'habitat

Quatre tables rondes étaient au programme de cette journée :

Deux le matin sur l'état des lieux, le financement du parc social et l'impact sur la construction, ainsi que sur « *Le logement, objet de lutte - comment l'intégrer aux négociations en entreprise ?* » ;

Deux l'après-midi sur « *Changer les politiques du logement – quels leviers syndicaux ?* » et « *Justice sociale et environnementale - le logement, un droit fondamental à transformer en réalité* ».

La table ronde sur les leviers syndicaux a permis à Christian Khalifa, président d'Indecosa-CGT, d'intervenir sur sa complémentarité avec l'action syndicale et de rappeler nos revendications.

Pour Indecosa-CGT, il est nécessaire de revenir à une intervention publique importante et à son organisation faisant le choix d'un service public de l'habitat socialement et économiquement efficace.

Pour le secteur HLM, l'augmentation des aides à la pierre doivent permettre une baisse des loyers bruts et, à terme, du coût public de l'APL, sans nuire à l'accessibilité économique des ménages au logement HLM.

Pour l'ensemble du secteur locatif, découplage des modalités de calcul de l'APL de celles des allocations logement et répartir à nouveau les circuits de financement, l'APL relevant strictement du budget de l'État et d'une contribution d'Action Logement gérée paritairement.

Pour le secteur locatif privé, aller vers une baisse importante mais progressive des allocations logements ce qui suppose de repositionner le marché à la baisse pour être à la hauteur des capacités économiques des locataires et accédants.

Des pistes de réflexions

Lors de cette journée, des pistes de réflexions à développer pour le logement social ont été évoquées via l'augmentation des financements pour construire et réhabiliter au moins 250 000 logements sociaux en plus par an ; des loyers modérés garantis ne dépassant pas 20 % des revenus du ménage ; une garantie d'une répartition équitable du parc social dans toutes les collectivités ; la création de l'équivalent du 1 % pour les fonctionnaires.

Christian Khalifa rappelle l'enjeu pour toute la CGT des prochaines élections d'administrateurs qui auront lieu fin 2026 : les candidatures Indecosa-CGT permettent de poser nos revendications sur le logement. Il appelle aussi à travailler collectivement dans les départements entre les mandatés CGT, les élus Indecosa-CGT, et toutes les organisations CGT pour agir plus globalement sur le logement dans le cadre de l'aménagement du territoire et le cadre de vie. Cela permet aussi de connaître les salarié(es) habitant dans des logements sociaux et souhaitant s'impliquer dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le vivre ensemble

L'aménagement du territoire avec, par exemple, les relations entre les localisations du domicile et du lieu de travail, débouche sur de réelles revendications non seulement pour l'augmentation du parc social mais aussi pour un véritable changement de l'habitat et du cadre de vie. Il s'agit de permettre le vivre ensemble dans tous les lieux d'implantation des êtres humains et de leurs activités. Ce qui inclut tout espace urbanisé.

Notons qu'à cette journée, une vingtaine de camarades d'Indecosa-CGT étaient présents et qu'ils ont pu s'exprimer et porter nos témoignages.

Le droit au logement a été reconnu en France dans la loi de 1990. Elle prévoit que « *garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation* ».

Pour Indecosa-CGT et pour la CGT, un service public du logement doit être mis en place dès aujourd'hui ! ■

Muriel Duenas

LA FORMATION, UN OUTIL PRIMORDIAL



La formation de nos membres est un outil primordial pour Indecosa-CGT. Chaque année, nous consacrons d'importantes ressources à permettre la tenue de sessions diverses, qu'elles se déroulent sur le Centre de formations CGT de Courcelle-sur-Yvette ou directement dans les territoires, au plus proche de nos militants.

Se former, c'est bien sûr se donner les ressources nécessaires pour exercer ses mandats, mettre à jour ses connaissances, découvrir de nouveaux droits. C'est aussi pouvoir croiser d'autres militants engagés dans la même démarche, menant bien souvent les mêmes combats, même si avec quelques variantes. C'est également l'occasion de mieux comprendre notre organisation, son histoire, les enjeux auxquels elle a dû faire face comme ceux qui se dressent devant elle aujourd'hui. Nous avons déjà développé deux outils précieux ces dernières années, largement plébiscités par les demandes d'organisation un peu partout sur le territoire : « Découverte » et « Présentation » d'Indecosa-CGT.

« Découverte » s'adresse à tous les membres de la CGT et à celles et ceux qui s'intéressent à notre démarche. Cette formation d'un jour fournit un large aperçu de notre histoire, de nos valeurs, de nos actions. Invariablement, elle provoque étonnement et vif intérêt.

« Présentation » est une formation plus longue (5 jours) qui s'adresse aux militants engagés à nos côtés. Elle explore en détail les motifs de notre existence et les volontés politiques à l'œuvre dans le domaine de la consommation. Base indispensable à qui veut prendre des responsabilités, elle rencontre un large succès, que ce soit dans les demandes de sessions à programmer que dans la satisfaction finale des stagiaires.

Il est maintenant temps pour nous de déployer le troisième volet de notre parcours de formations générales : « Équipes dirigeantes ». Travaillant sur la réalité de nos associations, la nécessité de mutualisation et l'impératif d'action qu'exige l'époque, elle vise à forger les premières marches d'une mutation de nos associations locales, vers plus de solidarité, pour plus de force au final. Testé sur 2025, l'outil sera pleinement déployé à partir de 2026.

La formation est un outil primordial, et nous continuerons à la faire évoluer pour répondre à notre époque et aux défis qui l'accompagnent.

François Bilem

ACTUALITÉ	P.2
Assises du logement : un devoir de solidarité pour la nation	
ÉDITORIAL	P.3
La formation, un outil primordial	
NATIONAL	P.4-6
LSR : pour que les aînés accèdent aux loisirs	
Brèves : SPANC • La Poste • Rupture des droits	
• AG 61	
Loi de finances 2025 : le gouvernement s'attaque aux plus modestes	
INTERVIEW	P.7
Aline Mahous : "L'aide individuelle reste notre ADN, mais les réponses sont de plus en plus collectives"	
DOSSIER	P.8-13
La science se rebiffe	
Interview de Serge Hercberg : le poison des financements privés	
JURIDIQUE	P.14
Crédit à la consommation • Démarchage téléphonique • Devoir de vigilance en matière de chèque	
PODCAST	P.15
Les urgences au carrefour de toutes les galères	

AGENDA

Mai

- 12** Journée Découverte Indecosa-CGT (66 Perpignan)
13 Bureau national (93 Montreuil)
19 au 21 Formation « Consommation numérique » (91 Courcelle)

Juin

- 2 - 3** CA national (93 Montreuil)
5 Journée Découverte Indecosa-CGT (40 Parentis)
12 Journée nationale des RU-CDU (93 Montreuil + visio)
16 au 20 Formation « Relations Banques / clients » (91 Courcelle)
16 au 20 Formation « Équipes dirigeantes » (63 Clermont Ferrand)
16 au 20 Formation « Présentation Indecosa-CGT » (79 Niort)
24 Bureau national (93 Montreuil)
26 A G du Comité Français pour la Solidarité Internationale (75 Paris)

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX
 Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.fr

Directeur de la publication, Rédacteur en chef : François Bilem • Rédaction dossier : Philippe Haumont • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Relecture, correction : groupe lecture Indecosa • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges
 • Prix de vente : 6 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 35 euros • N° de commission paritaire : 0425 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



PEFC
10 31 1 345



LSR (Loisirs Solidarité Retraites)

POUR QUE LES AÎNÉS ACCÈDENT AUX LOISIRS

LSR (Loisirs Solidarité Retraite) est une association créée par la CGT qui a pour ambition de fournir aux retraités des activités de loisirs, de culture, de sport tout en développant des valeurs de solidarité, de fraternité et de partage.

Nous avons coutume de dire que nous voulons rajouter de la vie aux années ! C'est-à-dire rompre avec la solitude en se cultivant, en voyageant, en bougeant, bref en faisant des activités organisées par les adhérents, pour les adhérents.

Pour que nos associations perdurent et se développent, il faut pouvoir s'investir dès 60 ans, il faut avoir des moyens en terme de pouvoir d'achat. Il faut que l'État, les communes facilitent l'accès à la culture, aux loisirs, au sport. Il faut développer les transports en commun à très bas coût, voire gratuits comme dans de nombreuses villes de province.

LSR est indépendante, ouverte à tous mais pas neutre, et participe aux actions de l'intersyndicale, du groupe des 9 (7 organisations syndicales plus 2 associations dont LSR) en se mobilisant pour l'augmentation des pensions, la défense de la protection sociale, le droit à la santé. Le gouvernement et ses amis veulent nous priver des plus belles années de la retraite, celles où l'on s'investit pour la communauté (associations, familles, vie dans la cité). Notre bénévolat est une richesse sous-estimée dans cette période où notre pouvoir d'achat fond d'année en année.

Les retraités ne sont pas des nantis

Nous nous insurgons contre les propos du président du MEDEF et de celui du COR qualifiant l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraités « d'aberrant » et « contre-nature » et demandant sa suppression afin de récupérer 4,5 milliards d'euros par an. Une fois encore, ces messieurs semblent confondre déduction de 10 % sur les revenus salariaux et abattement de 10 % sur les pensions qui n'est pas une niche fiscale mais une mesure d'équité et de justice appliquée depuis 1978 pour tenir compte du fait que seuls les retraités étaient pénalisés par les modifications successives apportées dans le cadre du calcul de l'impôt dont les principaux bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraités.

Non, nous ne sommes pas des privilégiés, des nantis ; des cotisations substantielles ont été déduites de nos salaires tout au long de notre vie professionnelle. Il faut savoir que la pension moyenne était de 1 565 euros bruts par mois en 2024 ; 37 % des retraités perçoivent une pension inférieure à 1 000 euros et 60 % ne partent jamais en vacances.

Se soigner convenablement est de plus en plus difficile

pour nombre de personnes et surtout pour les personnes âgées. En vieillissant, les problèmes s'accroissent.

La santé devient une préoccupation majeure pour les retraités, plus fragiles, parfois isolés. Les déserts médicaux entraînent une surcharge dans les hôpitaux, dans les urgences, déjà affaiblis par la fermeture de lits, de services.

De nombreux sacrifices

Se soigner coûte de plus en plus cher. Il est aujourd'hui indispensable de souscrire à une complémentaire santé pour ne pas subir des restes à charge prohibitifs : ticket modérateur, forfaits divers, dépassements d'honoraires, etc. Que dire des personnes en perte d'autonomie face à des restes à charge en EHPAD qui explosent (2 000 euros mensuels en moyenne).

Aujourd'hui, avec la perte de pouvoir d'achat, l'inflation galopante, les hausses d'électricité et de gaz, beaucoup de retraités sacrifient les sorties, les vacances.

LSR fait donc en sorte que le droit aux vacances et aux loisirs pour tous soit une réalité. Elle le réalise en partenariat avec l'ANCV, l'« Agence nationale des chèques vacances ». Ainsi, grâce à la solidarité qui caractérise notre association, des séjours BSV (Bourse Solidarité Vacances) sont proposés par la Fédération LSR à des tarifs exceptionnels ainsi que des séjours SEV (Solidarité en vacances).

A LSR Paris, une commission d'élus élabore chaque trimestre un riche programme. C'est ainsi que, pour 2024, 80 activités ont été proposées (balades urbaines, pièces de théâtre, concerts, expositions, visites, repas conviviaux...).

Nous gardons chevillées au cœur les valeurs de solidarité, de mobilisation pour le progrès social, de valorisation des acquis sociaux. ■



Maurice Lecomte
Président de LSR Paris

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La lutte d'Indecosa-CGT 12 (Aveyron) se poursuit. Dans une lettre ouverte au préfet de la région Occitanie et à la préfète de l'Aveyron, l'association rappelle que le SPANC joue un rôle crucial dans la prévention de la pollution environnementale en assurant le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif. C'est un service public local chargé de conseiller les particuliers dans la mise en place et le contrôle de leur installation. Mais au vu du nombre de contrôleurs sur le territoire (2) et du nombre d'installations sur le même périmètre (9 000), il faudra 30 ans pour toutes les visiter ! L'histoire ne s'arrête pas là. La mise en place de la redevance liée à ce service laisse aussi quelque peu rêveur. En 2022, elle est passée de 80 à 200, puis 220 € par foyer. La véritable efficacité du SPANC réside

dans sa capacité à générer des recettes ; pour ce qui est du contrôle des systèmes d'assainissement, il est nul. Si le contrôleur juge que le système d'assainissement est bon, il ne se passe rien ; et si le contrôleur relève des imperfections, il ne se passe toujours rien ! Ce système est devenu si absurde que des contrôles sont effectués dans des lieux inhabités et sans eau !

Grâce à la ténacité d'Indecosa-CGT 12 les pouvoirs publics locaux ont été obligés de revenir dans la légalité en faisant désormais payer le contrôle à l'acte et en remboursant les avances illégalement demandées. Désormais, c'est l'échelonnement des paiements qui est demandé. ■

Indecosa-CGT 12

MOBILISATION EN FAVEUR DE LA POSTE



Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour œuvrer à la défense des missions de service public de La Poste et répondre à l'appel ci-dessous.

Convergence Services Publics recherche des contacts locaux dans les départements pour participer à cette mobilisation. Les militant.e.s Indecosa-CGT ont toute leur place dans cette mobilisation pour la défense d'un service public emblématique pour la cohésion sociale et territoriale : La Poste. ■

Si vous êtes disponible pour apporter votre contribution au niveau local, merci d'en faire part aux adresses courriels ci-dessous :

loic.daguzan@gmail.com et presidence@convergence-sp.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INDECOSA-CGT 61

L'AG a été marquée par une intervention sur la précarité énergétique. En période de canicule, les habitants des HLM suffoquent. En hiver (surtout lorsque celui-ci se prolonge) ils n'ont pas les moyens de se chauffer.

Cette double peine touche 9 millions de personnes en France (source : Médiateur de l'énergie). La réalité des moyens investis dans le logement indique que des budgets énormes sont dévolus à la démolition, contrairement à la rénovation ou même à la construction. Le manque de logements (et particulièrement des petits) est cruel.

Les dispositions légales prises semblent inefficaces. Obligation de construction non respectée, artificialisation des sols à rebours des affirmations politiques, dépenses de logement (loyers et énergie) en hausse constante... Si l'association revendique depuis toujours la réalisation d'un ambitieux plan de construction / rénovation de logements, elle dénonce également le fait que les logements existants sont devenus trop grands et mal adaptés. Le développement des terrains déjà artificialisés (construction verticale, réhabilitation des friches...) est largement insuffisant.

Enfin, la mise en œuvre d'un grand service public du logement, au même titre que la santé, pourrait être une avancée décisive dans ce domaine. ■

LA DÉFENSEURE DES DROITS APPELLE À UN SURSAUT COLLECTIF FACE AUX RUPTURES DE DROITS

Les 140 996 réclamations et demandes d'informations et orientations reçues par l'institution et les travaux réalisés au cours de l'année 2024 traduisent, une nouvelle fois, une augmentation des atteintes aux droits en France. Alors que les discriminations augmentent, l'ampleur du taux de non-recours témoigne d'un renoncement face

à la promesse républicaine d'égalité. C'est pourquoi la Défenseure des droits appelle à un sursaut collectif pour prévenir et lutter contre les discriminations. ■

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>



Loi de finances 2025

LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUE AUX PLUS MODESTES



La loi de finances 2025, validée le 14 février dernier, est une nouvelle fois aux antipodes des intérêts de la majorité de la population. On y trouve quelques vagues dispositions cosmétiques pour faire croire qu'on touchera aux plus hauts revenus quand, encore une fois, l'essentiel du poids de l'impôt continue à peser sur les gens ordinaires.

La très faible revalorisation du barème de l'impôt sur les revenus, bien en-dessous de l'inflation et des augmentations théoriques de salaires, signifie qu'une plus grande part des revenus des contribuables sera consacrée à l'imposition à euros constants.

Les augmentations des taux de TVA, autant sur les abonnements énergétiques que sur la fourniture et la pose de chaudières, pénaliseront dans leur immense majorité les consommateurs ordinaires que nous sommes. Non seulement le taux augmente, mais en plus il a été prouvé à maintes reprises (notamment par les associations de consommateurs comme la nôtre) que, dans ces cas-là, les fournisseurs en profitent allègrement pour augmenter leur marge avec parfois un courrier plein d'excuses hypocrites expliquant que « c'est la faute au taux de TVA ». Dès qu'un taux de TVA change, le consommateur est lésé : en cas de baisse, la baisse de prix sera inférieure à l'écart de TVA, en cas de hausse, l'augmentation des prix sera bien plus considérable que ce que le changement de taux devrait imposer.

L'abaissement du seuil de la franchise en base de TVA à 25 000 euros, quel que soit le type d'activité, est également

une catastrophe pour de nombreux tout petits entrepreneurs, déjà précarisés par leur statut souvent imposé pour trouver un travail. Non seulement cela entraîne une complexification de leurs démarches, mais en plus ils ne sont souvent pas en position de négocier leurs prix et toute « augmentation » de la facture finale (donc l'application de la TVA sur un prix de base identique) leur fera perdre des clients. La seule solution pour conserver une facture identique serait de rogner sur leurs marges, souvent déjà faibles.

Les petits entrepreneurs impactés

Le retour a été tellement négatif que le gouvernement s'est empressé d'annoncer une application seulement à compter du 1^{er} juin 2025. Hélas, s'agissant d'un seuil annuel, cette annonce n'est que de la poudre aux yeux : les entrepreneurs devront bien payer leur TVA au-delà de 25 000 euros de chiffre d'affaires, ils pourront juste la payer plus tard dans l'année.

N'oublions pas, pour conclure ce bref résumé, les annonces de coupes budgétaires considérables. Qui dit coupe budgétaire dit diminution de la qualité du service public rendu à tous les contribuables, imposables ou non, or l'immense majorité des usagers du service public sont les gens ordinaires, pas les millionnaires.

On verra ainsi de nouvelles suppressions de postes dans les administrations (incluant les services des impôts, qui seront donc encore moins en capacité de répondre aux usagers, de liquider correctement l'impôt, ou de poursuivre les fraudeurs) mais également des diminutions des budgets alloués aux communes et aux collectivités locales alors même que beaucoup d'entre elles sont déjà saignées à blanc. Les conséquences se font déjà voir dans le monde de la culture, par exemple, alors que les subventions publiques chutent encore une fois, privant d'opportunités culturelles celles et ceux qui n'ont pas les moyens de déboursier une fortune pour y accéder.

Encore des cadeaux aux plus riches

À côté de cela, rassurez-vous : les scandales fiscaux (comme le crédit impôt recherche qui coûte une fortune au contribuable chaque année et qui ne finance que de la recherche privée dont nous ne verrons jamais les retombées à un tarif préférentiel) ou les cadeaux aux plus riches (comme par exemple la toute nouvelle niche fiscale qui exonère de toute imposition les dons jusqu'à 500 000 euros des parents vers leurs enfants qui veulent acheter une résidence principale) ont le vent en poupe et sont toujours bien soutenus et renforcés par le législateur. N'oublions pas non plus les discours pleins d'écœurante martialité qui ouvrent la voie à de nouveaux financements militaires, possiblement au détriment des économies des consommateurs en attaquant le sanctuaire (jusqu'ici) représenté par le livret A. ■

Nioucha Perat

Interview Aline Mahous, Membre du Bureau national Indecosa-CGT

“L’aide individuelle reste notre ADN, mais les réponses sont de plus en plus collectives”

Militante syndicaliste depuis 1975 et dorénavant à la retraite, Aline Mahous assume des responsabilités à Indecosa-CGT dans son département : les Hautes-Pyrénées ainsi qu’au niveau national. C’est donc un engagement différent, dans l’aide au consommateur, mais toujours inscrit dans les valeurs de la CGT. Son expérience de syndicaliste lui a permis de placer la défense de l’usager dans le système global de consommation qui vise le profit au détriment de l’humain.

Tu es aujourd’hui membre du Bureau national d’Indecosa-CGT. Qu’est-ce qui te marque le plus dans ce mandat ?

C’est un mandat exigeant en terme de rigueur et d’implication pour l’application des orientations décidées en conseil d’administration. Les décisions sont prises ensemble, ce qui signifie discussions mais aussi partage enrichissant de points de vue et d’apports différents, avec un fonctionnement démocratique rigoureux. Chaque année, l’organisation d’un colloque, celui sur le numérique l’automne dernier, demande un travail important de concertation.

Tu fais actuellement partie du jury du festival Alimenterre, organisé par le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Peux-tu nous en dire plus sur ce festival ?

Ce festival permet de visionner des films militants sur l’alimentation sociale et solidaire. La démarche de choix des documentaires basée sur le visionnage par différentes associations nécessite partage des appréciations et la justification des avis. C’est passionnant. Ce festival vise à permettre au plus grand nombre de s’informer et de comprendre les enjeux agricoles et alimentaires en France et dans le monde. L’objectif est de susciter la participation des citoyens à la construction d’autres systèmes alimentaires : durables, solidaires et pour le droit à l’alimentation. C’est un enjeu aussi pour Indecosa : il s’agit de passer de l’aide au consommateur à la participation à son éducation donc à son émancipation.

Quels sont les chantiers prioritaires pour Indecosa-CGT selon toi ?

Les chantiers prioritaires sont d’abord le logement et l’alimentation. Nous rencontrons dans les permanences nombre de personnes en mal-logement avec souvent des loyers élevés ou des conditions difficiles. La représentation d’Indecosa-CGT dans les conseils d’administration de



l’habitat social est essentielle pour faire avancer les besoins des locataires non seulement en termes d’accès mais aussi d’amélioration des conditions de logement : confort, isolation. Indecosa porte aussi des revendications plus large en termes d’habitat : transports, présence des services publics.

L’alimentation est l’autre volet fort de l’information et défense du consommateur. Aujourd’hui, l’obésité progresse en France de manière alarmante, aussi Indecosa-CGT agit par des actions d’information sur le nutri-score souvent auprès des populations en logements sociaux. Elle mène aussi des actions de communication sur les pratiques de l’agro-industrie plus facilement en partenariat avec d’autres structures comme la Confédération paysanne.

Enfin, depuis peu, Indecosa-CGT fait partie des associations de consommateurs reconnues au niveau européen. À ce titre, elle est amenée à donner son avis sur des projets de directives ou règlements, comme dernièrement sur la dématérialisation des documents de voyage ou sur la sécurité des ascenseurs, ceci dans l’intérêt du consommateur. Cette activité est très importante pour donner une visibilité structurante à Indecosa au niveau européen où sont prises des décisions majeures.

La dimension « agir pour le collectif » devient de plus en plus importante pour Indecosa, l’aide individuelle reste certes son ADN, mais les réponses sont de plus en plus collectives. Elles demandent une autre approche avec actions auprès des pouvoirs publics sous forme par exemple de communiqués de presse ou en participant à la défense des services publics comme l’hôpital public... Indecosa-CGT évolue désormais dans une autre dimension. ■

“Depuis peu Indecosa-CGT fait partie des associations de consommateurs reconnues au niveau européen. À ce titre, elle est amenée à donner son avis sur des projets de directives ou règlements”

Propos recueillis par F. B.

L'argument scientifique envahit tous les univers de nos consommations. Pour dire le vrai ou le détourner, favoriser des choix vertueux ou vanter les vertus imaginaires de tel ou tel produit. En jeu, souvent, notre santé ou un futur respirable pour la planète. Pèserait ainsi sur nos épaules rien moins que l'avenir de l'humanité. La science dont la mission est d'élaborer la connaissance, s'exerce dans un contexte délétère, celui d'une recherche française prise en otage par les lobbys du privé.

L

La science peut alerter sur de réelles menaces, inciter à des comportements alimentaires plus vertueux, soutenir des choix de consommation bénéfiques à la santé et à la préservation des ressources. Elle a démontré son exceptionnelle force de frappe lors de la guerre menée contre la Covid-19. On peut aussi l'instrumentaliser à des fins moins louables. En réalité, même si nous l'ignorons, nos choix quotidiens sont profondément influencés par ce point de croisement aléatoire et mouvant entre l'état des connaissances scientifiques, les aléas des politiques publiques ou leur capacité à soutenir ou à dévaloriser la démarche scientifique et la voracité du marché qui fait commerce de tout.

Tout se vend, tout s'achète

La science n'est pas neutre. Dans son exercice, dans ses priorités et dans ses trajectoires, la recherche est toujours plus ou moins marquée par l'origine de ses financements

[lire encadré], par des pressions politiques ou par des intérêts économiques. Dans des domaines clés comme la santé, l'alimentation ou l'environnement, les lobbys industriels et les logiques de profit orientent lourdement certains axes de recherche au détriment de l'intérêt général.

Tout se vend, tout s'achète, même en science. Les industriels – c'est une manie – s'offrent des études pour justifier la qualité de leurs produits ou les vendre mieux. Il est ainsi de notoriété publique que l'industrie sucrière a financé des recherches pour minimiser les effets du sucre sur l'obésité. En 2015, le *New York Times* révélait des investissements de millions de dollars par Coca-Cola auprès de chercheurs acceptant de contester le lien entre sucre et obésité. Les Coca-Cola papers divulgués par Food Watch ont montré l'année suivante que des organismes français avaient été « arrosés ». Il s'agissait, pour ne pas les nommer, de l'association française des diététiciens nutritionnistes (AFDN), de la fédération française des diabétiques et de l'Institut Pasteur de Lille. Les géants de la viande, qui ne sont pas en reste, s'appuient eux sur des travaux contestables pour justifier de soi-disant « besoins en protéines animales ».

Cette pression du privé touche également la formation des futurs chercheurs dans l'enseignement supérieur, notamment par le biais de fondations dont la création est encouragée par les pouvoirs publics mais dont la transparence laisse trop souvent à désirer. Le journal *Libération* (1) a révélé, entre autres exemples, comment Total Énergie avait financé

LA S

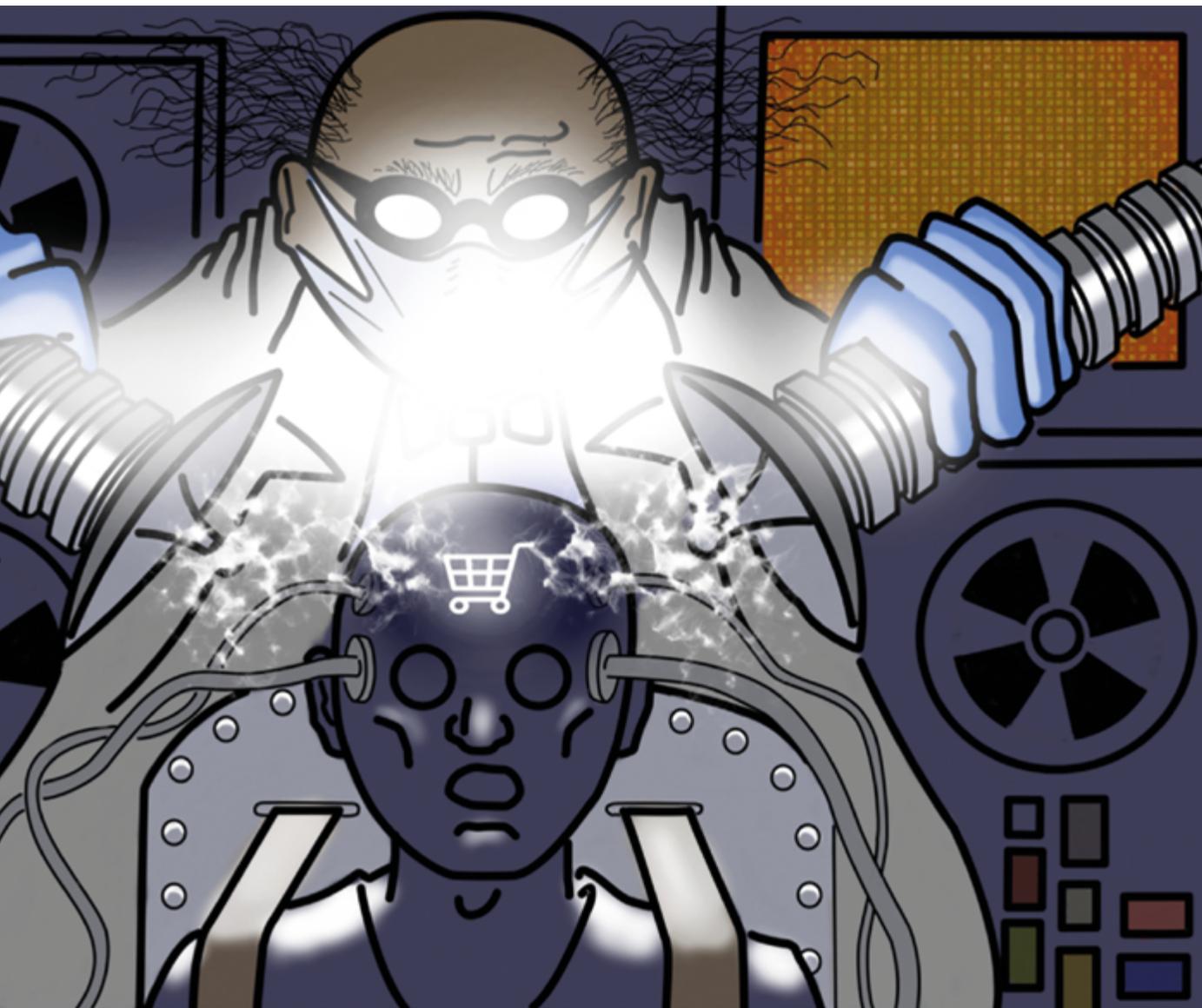


SOUS LES FOURCHES CAUDINES DE LA RENTABILITÉ

En France, la recherche est financée à hauteur de 30 % par des fonds publics et 70 % par des acteurs privés (entreprises, fondations). Cette disproportion crée une asymétrie obligeant les laboratoires à répondre à des appels d'offres ciblés, souvent dictés par des logiques de rentabilité plutôt que par l'intérêt général. La compétition pour les financements pousse ainsi les chercheurs à privilégier des projets « bankables », plus fréquents dans le cas des biotechnologies ou de l'intelligence

artificielle que pour des travaux sur la prévention sanitaire ou les alternatives agroécologiques. Des secteurs entiers de la recherche se retrouvent ainsi traités comme la dernière roue du carrosse. Résultat : des domaines essentiels comme les perturbateurs endocriniens sont sous-étudiés par manque de débouchés commerciaux. De même, les recherches sur les OGM, largement financées par l'agro-industrie, ont éclipsé pendant des années les études sur les impacts des pesticides.

SCIENCE SE REBIFFE



dans une opacité totale 10 000 m² de labos sur le campus de Polytechnique ou fourni « gracieusement » à l'Université Paul Sabatier de Toulouse les enseignants *ad hoc* pour sensibiliser les étudiants aux « enjeux de la transition écologique », version multinationale bien sûr.

La recherche se délite

Conséquence directe du déséquilibre entre les financements publics et privés [lire encadré] : la recherche se délite. La France ne représente que 3,1 % des publications scientifiques mondiales, un chiffre en recul constant pour un pays classé 12e au Bloomberg Innovation Index, loin derrière la Corée du Sud, l'Allemagne ou même la Suisse. Les inégalités territoriales et disciplinaires se creusent. Les grandes écoles

et laboratoires d'élite s'en sortent mieux, tandis que les universités de province, les sciences humaines et sociales ou les disciplines émergentes peinent à survivre. Le financement est inégal, instable, souvent opaque. Adoptée en 2020, la Loi de programmation de la recherche (LPR) promet une hausse du budget d'ici à 2030. Elle est toutefois fortement contestée par les acteurs du monde académique, sceptiques : trop lente, trop fléchée, trop peu ambitieuse.

Cette imbrication entre secteur privé et recherche publique marche d'ailleurs dans les deux sens. Le privé profite en service retour des investissements publics dans la recherche universitaire pour alimenter sa propre R&D (recherche et développement) et la valoriser sous forme de brevets. C'est mécanique. Une étude américaine avait montré en 2019 →



D.R.

« LA RECHERCHE EST TOUJOURS MARQUÉE PAR L'ORIGINE DE SES FINANCEMENTS, PAR DES PRESSIONS POLITIQUES OU PAR DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES »

que 10 milliards de dollars de financement supplémentaire des National Institutes of Health (NIH) avaient enrichi la recherche privée de près de trois brevets supplémentaires (2).

Scientifiques et citoyens se rejoignent

Face à cette emprise, une prise de conscience saisit la communauté scientifique. Les chercheurs sortent de leurs labos, s'expriment bien au-delà de leurs revues scientifiques. Ils prennent à témoin l'opinion publique et jouent un rôle de lanceurs d'alertes. L'enjeu climatique fédère les énergies. Déjà, en 2020, un millier de scientifiques appelait leurs collègues dans une tribune du *Monde* à la désobéissance civile et à rejoindre les mouvements citoyens pour développer des alternatives. Le mouvement contre « l'inaction climatique » a aussi vu des chercheurs dénoncer l'immobilisme des

politiques publiques. La science ne veut plus se cacher derrière une prétendue « neutralité » quand, d'un côté, son usage est détourné à des fins commerciales et que, de l'autre, des vies et des écosystèmes sont en jeu.

Des mobilisations d'un nouveau type voient le jour, comme celle intervenue en 2024 à l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) contre la réintroduction des néonicotinoïdes réautorisés malgré les alertes du monde scientifique sur leur dangerosité pour les abeilles. Un épisode qui rappelle les mobilisations qui ont suivi les censures liées aux recherches sur la réduction de la viande, sous la pression de la FNSEA et du ministère de l'Agriculture. Le monde scientifique entre en rébellion pour dénoncer une recherche sous influence où les décisions politiques priment sur les preuves scientifiques. En parallèle, des initiatives citoyennes et associatives plaident pour une recherche plus libre, indépendante et démocratique au sein de laquelle les citoyens auraient voix au chapitre. C'est le cas parmi d'autres de Sciences Citoyennes, qui promeut des recherches collaboratives où les citoyens coconstruisent les projets. Ou d'Horizon Terre qui relie scientifiques et mouvements sociaux pour agir sur la transition écologique. Ou de l'Atelier des Jours à Venir qui expérimente des modèles de financement participatif. Ou encore du collectif Atecopol et du réseau Tous chercheurs. Tous prolongent et donnent sens et perspectives à la colère des scientifiques, démontrant que la recherche ne peut plus rester une affaire d'experts et de lobbies mais qu'elle doit associer les citoyens pour garantir son indépendance et redevenir ainsi un bien commun susceptible d'affronter les crises et de répondre aux besoins de nos sociétés. ■



1. Libération 15/10/2024.

2. « Public R&D investments and private sector patenting : Evidence from NIH funding rules », *The Review of economic studies*, 2019.

PAUVRE RECHERCHE

Sous-financement chronique, conditions de travail dégradées, la recherche est à bout de souffle. En 2022, la France consacrait 2,22 % de son produit intérieur brut (PIB) à la recherche et développement (R&D), un chiffre très inférieur à l'objectif européen de 3 % fixé en 2000 dans le cadre de la stratégie dite « de Lisbonne ». Dans le même temps, l'Allemagne atteint 3,13 %, la Corée du Sud 4,8 % et les États-Unis 3,45 %. Pire, la part consacrée à la recherche publique stagne autour de 0,78 % du PIB, un chiffre bien trop faible pour que des organismes comme le CNRS, l'Inserm ou l'Inrae puissent délivrer tout leur potentiel. Résultat : les financements sont le plus souvent attribués sur appel à projets via l'Agence nationale de la recherche (ANR) mais, faute de budget, moins de 20 % des dossiers déposés sont retenus. Derrière ces chiffres, ce sont des trajectoires humaines fragilisées. Les jeunes chercheurs peinent à obtenir des postes stables. En 2023, un doctorant en début de carrière touche en moyenne 1 700 euros nets par mois, contre plus de 2 500 euros pour ses homologues allemands. 40 % des jeunes chercheurs



français travaillent sous contrat précaire, souvent sans perspectives claires de titularisation. Entre 2005 et 2020, près de 10 000 postes de titulaires ont disparu dans les établissements publics de recherche. Et c'est ainsi que l'on fait fuir les talents. En 2019, 18 % des docteurs français travaillaient à l'étranger trois ans après l'obtention de leur thèse contre 7 % en 2000.

LE NUTRI-SCORE SE BAT POUR S'IMPOSER

Signée par la France le 14 mars 2025 après un blocage de 14 mois largement imputable à son rejet par le ministère de l'agriculture, la V2 du Nutri-Score est enfin entrée en piste. Le logo nutritionnel s'est enrichi d'un nouvel algorithme (1). La valse-hésitation avait placé pour la première fois la France en retrait des six autres

pays européens signataires (Allemagne, Espagne, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Suisse) qui ont opéré cette mise à jour en janvier 2024. Cette résistance est riche d'enseignements. Anne Genevard – la ministre de l'agriculture qui a traîné de la plume – n'a finalement cédé que sous la pression de l'opinion – notamment exprimée par une pétition Foodwatch soutenue par Indecosa – et de l'impatience de ses collègues de la santé, du travail et des finances. La dame est réputée farouchement hostile au Nutri-Score qu'elle qualifiait déjà, en 2021, de « *péris mortel* » pour sa filière fromagère doubienne. Elle a cette fois publiquement assumé son blocage du Nutri-Score. Les lobbys de l'industrie agroalimentaire étaient à l'œuvre.

Les opposants historiques au Nutri-Score comme Ferrero, Lactalis, Coca-Cola, Mars ou Mondelez seront-ils rejoints par des « déçus » du Nutri-Score ? Danone, Bjorg, Fleury Michon, Krisprolls ou Cristaline retirent ou suspendent l'apposition du logo sur la totalité ou une



partie de leurs produits, confondant sans doute marketing et santé publique. Retenons dans l'immédiat le conseil de bon sens que souffle aux consommateurs le nutritionniste Serge Hercberg : « *Une marque qui refuse d'afficher le Nutri-Score est une marque qui a quelque chose à cacher, il convient donc de se détourner de ses produits* ».

Reste un chantier de taille : rendre le Nutri-Score obligatoire alors qu'il n'est affiché que par 40 % des marques. Des mobilisations seront nécessaires, d'autant plus lorsque la Commission européenne continue à bloquer le dossier. Mais la France serait bien inspirée de donner l'exemple, d'être « proactive » selon les termes d'une pétition soutenue par 1 800 professionnels de santé, associations et ONG (2).

1. *L'actualisation du Nutri-Score issue des travaux de la recherche pénalise les produits à forte teneur en sucre et édulcorants, en sel mais favorise les aliments riches en fibre, certaines huiles végétales, les fromages peu salés ou les laits et boissons lactées.*

2. <https://nutriscore.blog/2024/10/27/un-collectif-de-scientifiques-et-professionnels-de-sante-appelle-le-premier-ministre-a-rendre-le-nutri-score-obligatoire-il-sagit-dune-urgence-de-sante-publique/>

« LE MONDE SCIENTIFIQUE ENTRE EN RÉBELLION POUR DÉNONCER UNE RECHERCHE SOUS INFLUENCE OÙ LES DÉCISIONS POLITIQUES PRIMENT SUR LES PREUVES SCIENTIFIQUES »

A black and white portrait of Serge Hercberg, a middle-aged man with glasses and a beard, wearing a dark suit jacket over a light-colored shirt. He is looking directly at the camera with a slight smile. The background is a plain, light-colored wall.

Le poison des financements privés

Serge Hercberg est l'inventeur du Nutri-Score. Épidémiologiste et nutritionniste mondialement reconnu, acteur engagé dans la santé publique, il est aussi un symbole de la résistance aux lobbys. Il répond à nos questions sur le poison qu'instillent les financements privés dans l'activité des chercheurs.

Terence Bikourmou

In Magazine : Vous avez décidé il y a de nombreuses années de refuser tous financements privés pour vos recherches. Pour quelles raisons ?

Serge Hercberg : Les connaissances fournies par la recherche publique devraient alimenter l'action de santé publique au nom du bien commun mais les interférences avec les lobbys les en empêchent souvent. Dans les années 80-90, nous ne nous posions pas la question des liens d'intérêts. Recevoir des financements des industriels était apprécié par les instances, ils compensaient le manque de financements publics et, d'une certaine manière, valorisaient la recherche publique. Malgré l'absence de pressions de la part des industriels qui nous finançaient, j'observais différents collègues qui, comme moi, déclaraient des liens d'intérêts, et dont les positions me troublaient parfois. M'interrogeant sur le fait de savoir si ces prises de position n'étaient pas, même inconsciemment, en rapport avec leurs liens d'intérêts, j'ai dû me demander si je n'étais pas dans la même situation. Avec mon équipe, nous avons pris la décision de refuser tout lien d'intérêt.

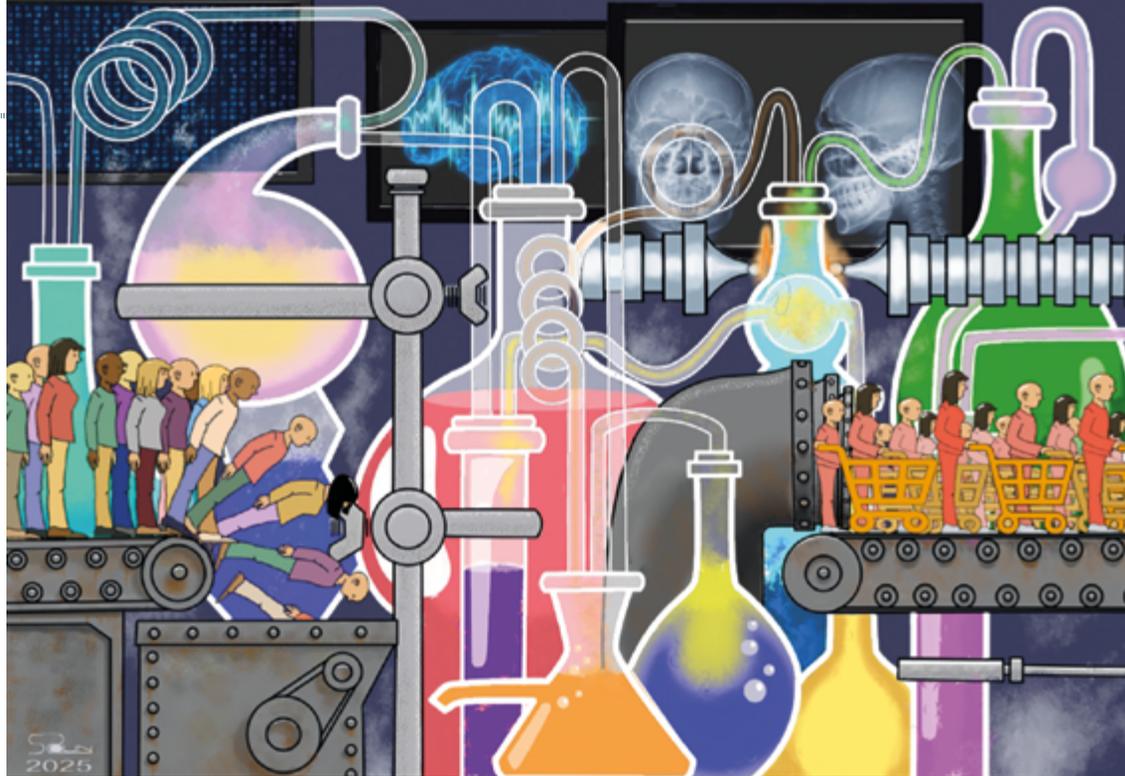
In Magazine : Comment fait-on de la recherche sans soutien privé ?

Serge Hercberg : Il faut répondre aux appels d'offres nationaux et européens, dépenser beaucoup d'énergie et de temps. La compétition est plus rude mais vous vous sentez complètement libre, plus à l'aise et plus crédible, et ça, c'est extraordinaire. Il est maintenant établi par une abondante littérature que les résultats des travaux marqués par des liens d'intérêts serviront ceux qui les ont financés. On ne peut plus l'ignorer.

In Magazine : Comment un financement privé peut-il influencer un chercheur ?

Serge Hercberg : L'intelligence des lobbys et des industriels est assez subtile. Vous êtes face à des gens plutôt sympathiques qui sont aussi de vrais scientifiques. Vous n'avez jamais l'impression d'être achetés ou vendus car la pression n'est jamais directe. Pourtant, malgré cette relative sympathie, vous ne conservez pas la même objectivité qu'en l'absence de lien d'intérêts. De nombreux collègues font de la bonne recherche tout en recevant des financements privés, mais l'utilisation de leurs résultats soulève des questions. Mon collègue nutritionniste Stéphane Besançon a bien démontré ce phénomène dans une étude sur l'impact du Nutri-Score.

« IL FAUT SUPPRIMER TOTALEMENT ET À TOUS LES NIVEAUX LES LIENS D'INTÉRÊT, DIRECTS ET INDIRECTS »



Sur 114 études publiées à son sujet, 87 % y étaient favorables tandis que la plupart des études critiques se trouvaient être financées par des lobbys opposés au Nutri-Score. Le risque de trouver un résultat négatif pour le Nutri-Score était 21 fois plus élevé lorsque l'étude était financée par un industriel que lorsqu'elle était vierge de financements privés.

In Magazine : Voulez-vous dire qu'il faudrait supprimer totalement les liens d'intérêts ?

Serge Hercberg : Il faut les supprimer totalement et à tous les niveaux, pas seulement les financements directs mais aussi les repas, les invitations aux matches de foot, les congrès payés. Au minimum, si ce n'était pas interdit, il faudrait que ce soit clairement lisible. Des progrès ont été réalisés comme la transparence imposée à l'industrie pharmaceutique qui doit déclarer tous ses financements. Le caractère public de cette information est une revendication des structures de santé publique. Lorsqu'en 2017 le HCSP (Haut conseil pour la santé publique) a émis ses recommandations pour le PNNS 4 (1), ce rapport évoquait la taxation ou la réglementation de la publicité. Une autre recommandation, sur les liens d'intérêts avec l'agroalimentaire, consistait à rendre obligatoires les déclarations de financement et à réglementer tous les faux nez que l'industrie met en place, comme le « Centre d'études et de recherche sur l'information nutritionnelle » créé par l'industrie laitière ou le Centre d'information des viandes, celui de la charcuterie...

In Magazine : Constatez-vous une prise de conscience chez les scientifiques ?

Serge Hercberg : Oui, notamment parmi les jeunes générations. Le fait que ces questions soient entrées dans le débat public y est pour beaucoup. Les jeunes chercheurs ont une plus grande sensibilité à la problématique des liens d'intérêts. Ils savent qu'il est de leur responsabilité de dénoncer les pressions. Et ils sortent de leurs laboratoires pour s'exprimer publiquement.

In Magazine : Le citoyen peut-il et doit-il peser sur les choix de recherche ?

Serge Hercberg : Il y a deux niveaux, le choix de la recherche – c'est très important pour le citoyen – et la déclinaison de cette recherche en actions de santé publique. Les citoyens peuvent exprimer des besoins, demander une protection face aux maladies chroniques ou agir pour préserver la planète. On voit les associations se mobiliser lors conventions citoyennes, c'est une aide indispensable pour les chercheurs.

In Magazine : Le Nutri-Score serait-il ce qu'il est aujourd'hui sans le soutien des citoyens depuis l'origine ?

Serge Hercberg : Le Nutri-Score est une initiative citoyenne et du monde scientifique. Ce sont les consommateurs, les citoyens de façon générale qui ont souhaité une plus grande transparence sur les produits comme le recommandaient les scientifiques et acteurs de la santé publique. Ces mobilisations ont joué par la suite un rôle tout aussi important au travers des associations de consommateurs et de patients, notamment lorsqu'il a fallu se battre contre les lobbys qui voulaient bloquer ce que les travaux scientifiques avaient permis d'étayer. Le fait que le Nutri-Score soit entré dans le débat public a non seulement permis d'empêcher son abandon mais aussi de le faire adopter.

In Magazine : C'était un choix de vous ouvrir sur cet arbitrage citoyen en complément des validations scientifiques ou politiques ?

Serge Hercberg : Absolument. Nous nous appuyons sur les citoyens pour valider nos outils. C'est typiquement le cas de l'étude Nutrinet-santé validée par les consommateurs qui y participent. Produire en nombre des travaux scientifiques n'est pas suffisant. Le chercheur qui travaille dans un domaine impactant la santé publique a besoin des autres acteurs de la société civile, donc des citoyens. Ce qui se traduit par des pétitions, la création de collectifs, la mobilisation des associations et ONG ou même des applications comme Open Food Facts. C'est grâce à ces mobilisations que l'on peut espérer un futur porteur d'actions de santé publique soutenues par une volonté politique.

1. Programme National Nutrition santé, dont Serge Hercberg a assuré la présidence de 2001 à 2017.

« PRODUIRE DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES N'EST PAS SUFFISANT, LE CHERCHEUR A BESOIN DES AUTRES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE »

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Publicité d'un crédit à la consommation et trouble manifestement illicite : un arrêt de la Cour de cassation en débat

Une affaire du 2 avril 2025 oppose une association de défense des consommateurs à un grand groupe d'ameublement, accusé de manquements dans la présentation de ses publicités pour des crédits à la consommation, notamment une offre de paiement «5x sans frais» avec un taux de crédit de 0 %.

L'association a reproché au groupe d'ameublement de ne pas respecter les obligations légales d'information imposées par le code de la consommation. Elle a assigné la société en référé pour faire cesser ces publicités, demander la publication d'un communiqué judiciaire et obtenir une indemnisation.

Le tribunal judiciaire d'Annecy a estimé que le trouble manifestement

illicite, nécessaire pour une action en référé, n'était pas caractérisé.

La Cour d'appel de Chambéry a confirmé que les publicités incriminées ne constituaient pas un trouble manifestement illicite au sens de l'article 835 du code de procédure civile, faute d'évidence dans les manquements.

Seul un des moyens soulevés par l'association a conduit à une cassation pour violation de la loi. La Cour a précisé les contours du devoir d'information imposé par le droit de la consommation et les critères juridiques applicables aux procédures de référé.

Cet arrêt éclaire les limites des procédures de référé pour les associations de consommateurs et rappelle aux entreprises leurs obligations légales en matière de publicité. Il illustre la complexité des litiges liés aux crédits à la consommation et l'importance de respecter les normes informatives imposées par le code de la consommation. ■



INTERDIRE LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Démarchage téléphonique : une proposition de loi pour mieux protéger les consommateurs

Une nouvelle proposition de loi vise à interdire les appels de prospection, sauf si le consommateur donne son accord préalable. Parmi les mesures phares, les opérateurs pourront déployer des filtres anti-spam SMS, et les numéros fixes ne seront plus listés automatiquement dans les annuaires.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des lois existantes, comme la loi «Hamon» de 2014 et la loi «Naegelen» de 2020, qui avaient déjà encadré cette pratique et introduit des règles d'opt-out via l'inscription à la liste

Bloctel. Ces lois visent également à réguler les secteurs interdits, les horaires d'appel et le contenu des démarchages.

Avec ces nouvelles dispositions, la lutte contre les abus téléphoniques franchit un pas supplémentaire pour garantir aux consommateurs un meilleur respect de leur vie privée et de leurs données personnelles. ■

DU DEVOIR DE VIGILANCE EN MATIÈRE DE CHÈQUE

La Cour de cassation clarifie le devoir de vigilance des banques face aux chèques

Dans une décision rendue le 5 mars 2025 (n°23-16.944), la Cour de cassation a précisé les obligations des banques en matière de contrôle des chèques, en réaffirmant qu'elles ne sont tenues de détecter les anomalies qu'au moment de l'encaissement.

En septembre 2018, un client d'une banque souhaitant vendre son véhicule a présenté une copie d'un chèque de banque d'un montant de 31 500 euros pour en vérifier l'authenticité. La banque n'a pas confirmé que la copie était valide. Malgré cela, l'acte de vente a été conclu. Lorsque le chèque a été remis à l'encaissement en novembre 2018, il s'est avéré falsifié. Le client, ne pouvant encaisser le montant, a alors poursuivi sa banque pour engager sa responsabilité contractuelle.

En 2021, le tribunal judiciaire d'Annecy avait condamné la banque à indemniser le client de 31 500 euros pour manquement à ses obligations. Mais, en 2023, la cour d'appel de Chambéry avait relaxé la banque, estimant qu'elle avait correctement détecté la falsification lors de l'encaissement et qu'elle n'avait pas d'obligation de contrôler une copie de chèque.

La Cour de cassation a confirmé le jugement rendu et déboute le client de ses demandes.

Cette affaire rappelle que les banques ne sont tenues de vérifier que les anomalies apparentes des chèques lors de leur encaissement et non avant. Cela souligne l'importance pour les clients de rester vigilants, notamment lors de transactions impliquant des copies de chèques, pour éviter des situations similaires. ■

CTRC AURA



INDECOSA-CGT DONNE DE LA VOIX

En partenariat avec Radio Mon País (Radio libre toulousaine portée par la CGT), retrouvez nos podcasts bimensuels réalisés par Laure Haumont sur <https://www.radiomonpais.fr/> archive-shows/470/in'radio ou en ligne sur le site indecosa.fr



ÉMISSION 8 :

LES URGENCES AU CARREFOUR DE TOUTES LES GALÈRES

C'est sûr, en France, nous disposons d'un des meilleurs services de santé du monde. Mais au final, est-ce si sûr que cela ? Quel est ce bruit qui monte de plus en plus de nos services d'urgences ? Il n'y aurait plus de moyens, plus d'accueil, plus de personnel ? Et cette rumeur qui enfle, accusant la population indisciplinée qui utiliserait les services d'urgences pour le moindre rhume, la moindre peccadille, d'où vient elle, sur quoi repose-t-elle ?

La marchandisation des services de santé produit ses effets, en France comme dans le reste du monde. Les logiques financières sont à l'œuvre : pourquoi diable la santé ne devrait-elle pas être soumise au secteur marchand, au regard des sommes qu'elle génère ? Non seulement cette logique dé-

tourne l'argent public vers les intérêts financiers des groupes privés, mais elle occulte tous ces soins si peu rentables, des accidentés de la route qu'il faut opérer en urgence, avec les équipes dédiées prêtes à faire le travail à tout moment, à toutes les pathologies grandissantes de mal-être, d'angoisse, de stress, qui ont des conséquences dramatiques sur le niveau de santé publique.

Indecosa-CGT revient sur ce sujet très souvent abordé du point de vue des soignants, premiers exposés au manque de moyens et de reconnaissance, par le prisme des usagers, qui subissent au quotidien le résultat de ces politiques libérales, maintenues à bout de bras par un système à bout de souffle qui entend pourtant bien se maintenir...

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

6 € le numéro

35 € pour 6 numéros - Livraison à domicile

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

ENVOI EN NOMBRE

Nous contacter : indecosa@cgt.fr

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

je règle par carte bancaire sur indecosa.fr

A retourner à IN magazine • Case 1-1 263, rue de Paris 93516
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 • Nous contacter : indecosa@cgt.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

Adhésion seule 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 35 euros

Date et signature



Scannez et
découvrez le site
d'INDECOSA-CGT
<https://www.indecosa.fr>



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.